



L'Espoir du Monde

Bulletin des socialistes chrétiens - Fondé en 1908

« *Socialiste parce que chrétien* »

www.frsc.ch

**Numéro
spécial**

Asile

**sommaire complet
en p. 12**

Retours:
Georges Nydegger
Falquets 15
1223 Cologny

**P.P.
1450 Ste-Croix**

... j'étais étranger, et vous m'avez recueilli... (Matthieu 25, 35)

Mais on ne peut donc pas accueillir toute la misère du monde! Et puis on leur a donné un toit et de la nourriture pendant quelques jours... ou quelques années. Ils n'ont qu'à rentrer chez eux !

La Suisse ne veut accueillir que les «vrais» réfugiés. Qu'est-ce que cela signifie ? Qu'ils puissent prouver (eh ! oui, nous caricaturons à peine) qu'ils ont été et sont encore en danger dans leur pays. Mais on ne parle pas du danger couru parce que les voisins appartiennent à une ethnie majoritaire qui agit sur les minorités. On ne tient compte que d'abus commis formellement par un Etat.

Mais tout le monde sait que les jugements officiels de la Suisse sont pour le moins naïfs face à certains Etats. Chez nous, on croit un peu rapidement que la sécurité et les droits de l'homme sont respectés dans certains pays (après tout, il faut bien faire du commerce!). On finit d'oublier que les relations humaines ne redeviennent fraternelles que fort lentement après une guerre civile ou un conflit international. Or les blessures sont souvent longues à cicatriser.

On fait mine d'oublier que ce sont des Suisses qui sont allés chercher certaines populations, ou plutôt certains bras. Avant la modification des aires de recrutement de la main-d'oeuvre bon marché engagée par la Suisse (système des cercles), les hommes des Balkans étaient bienvenus sur nos chantiers et dans nos usines. Lorsque les guerres ont éclaté, fractionnant la Yougoslavie, permettant les opérations de nettoyage ethnique, les familles des saisonniers ont été accueillies chez nous. D'autres sont venues spontanément se réfugier chez nous.

Notre pays voudrait qu'ils rentrent sagement chez eux, sans trop se demander ce qu'était devenu leur «chez eux». Mais il y a 50, 30 ou 20 ans, personne n'avait parlé de renvoyer les Hongrois, les Tchèques ou les «boat people». Certains sont rentrés spontanément, mais parfois 20 ou 30 ans plus tard, lorsque la situation politique de leur pays d'origine avait suffisamment changé.

On voit bien que la politique suisse a évolué: elle est devenue progressivement plus frileuse et plus restrictive. Qui se souvient encore du conseiller fédéral Friedrich (1982-1984), qui déclarait (citation de mémoire): «lorsqu'une famille est restée plus de six mois chez nous, on ne peut décemment plus la renvoyer»?

Les nouvelles lois sur l'asile et sur les étrangers se veulent, dans l'ensemble, encore plus restrictives. Les référendums ont abouti. Il faut lutter pour que le peuple les refuse le 24 septembre. Espérons alors que de nouvelles lois soient votées qui respectent les droits de l'homme, les droits de l'enfant et les valeurs humanitaires défendues par la Suisse.

Roger Saugy

Édito

***On voit bien
que la politique
suisse a évolué: elle est
devenue pro-
gressivement
plus frileuse et
plus restrictive***

Asile, le cas vaudois

Nous voulions consacrer la plus grande partie de ce numéro de l'Espoir du Monde à la situation des requérants d'asile en Suisse. Le projet a évolué et la majorité des textes touchent ce qui s'est passé dans le canton de Vaud ces dernières années.

Voici quelques rappels de la situation des requérants dans ce canton.

1180 requérants d'asile déboutés séjournant depuis plusieurs années dans le canton ont bénéficié d'un réexamen de leur situation dans le cadre de la circulaire Metzler.

Premier bilan

Nombre de cas présentés	1180
Cas non traités (Erythréens et Ethiopiens)	- 175
Cas acceptés	- 482
Cas refusés	523

L'ennui, c'est que certains cas refusés ont un profil similaire à certains cas admis par Berne. Il est souvent difficile de comprendre comment s'est fait le choix. Chacun est libre de penser qu'il reposait sur un marché entre Berne et Vaud qui pourrait se présenter ainsi: on en accepte une partie et vous renverrez rapidement les autres.

Le paradoxe est que nombre des 523 refusés

sont inexpulsables. L'un d'entre eux, par exemple, est apatride, d'autres ne peuvent obtenir de papiers nationaux.

Parfois, certaines familles reçoivent un permis, à la surprise générale,

confirmant par là l'impression d'arbitraire de certaines décisions.

Mobilisation exemplaire

La mobilisation populaire des groupes de défense des requérants, de paroisses, des Eglises, de voisins, de certains partis et de minorités dans d'autres partis est impressionnante. Lorsque des interdictions de travailler leur sont communiquées, certains patrons refusent ouvertement de les appliquer.

Chaque mardi, depuis septembre 2005, les députés au Grand Conseil sont accueillis par un groupe d'Ethiopiens et d'Erythréens. Tous les 15 jours environ, une nouvelle pétition est remise au président du Grand Conseil à l'attention du Conseil d'Etat. Le Grand Conseil décide, à une majorité de près des 2/3 de les transmettre au Conseil d'Etat. Il peut s'agir d'une pétition provenant d'un groupe professionnel ou concernant l'une ou l'autre des familles concernées.

La presse a relayé toutes ces réactions avec un civisme remarquable. De nombreux reportages ont présenté la situation de certaines familles. Un quotidien a même présenté un «calendrier de l'Avent» avec chaque jour une photo et une famille de requérants.

On pourrait multiplier les exemples de cette mobilisation d'une part importante de la population vaudoise.

Le 31 mai 2005, le député radical Serge Melly dépose, avec 90 cosignataires, une motion relative à la renonciation des mesures de contrainte concernant les 523 requérants déboutés dans le cadre de la circulaire Metzler. Le 7 juillet 2005, coup de tonnerre: le Grand Conseil adopte cette motion par 132 voix, 14 non et 6 abstentions. Six mois plus tard, le Conseil d'Etat se sent contraint d'entamer une nouvelle négociation avec Berne. On en est là

Les dossiers sont réexaminés, complétés par le personnel du Service vaudois de la population.

Au moment où nous bouclons cette édition, les familles attendent le résultat de ce nouvel examen de leur dossier.

Roger Saugy

Depuis septembre 2005, inlassablement, chaque mardi à 13h30, une délégation des 175 Erythréens et Ethiopiens accueille les députés vaudois (photo J. Ogay-Zosso, Association En 4 ans on prend racine)



NON à une loi sur l'asile inhumaine !

Des personnes persécutées et torturées ne reçoivent plus l'asile

La personne qui ne peut pas présenter de papiers d'identité ou de voyage dans les 48 heures après son arrivée sera exclue de la procédure d'asile. Pourtant, ce sont justement souvent les personnes persécutées qui n'ont pas de papiers! Les victimes traumatisées par la torture et le viol n'ont pas les moyens de se défendre. Au lieu d'obtenir l'asile, elles sont renvoyées. C'est contraire au droit international et à la Convention de Genève sur les réfugiés.

Délaissés dans une procédure d'asile compliquée

La personne qui doit se battre contre une

décision erronée se retrouve seule. Le délai de recours n'est souvent que de cinq jours. Pendant ce court laps de temps, les réfugiés peuvent être emprisonnés. Comment sont-ils censés se défendre alors qu'ils ne connaissent ni nos langues ni nos lois?

Danger pour la famille des réfugiés

Les autorités pourront contacter les autorités du pays d'origine des réfugiés avant de savoir s'ils y sont persécutés. La famille restée au pays est mise en danger: elle risque d'être persécutée et maltraitée à la place de la personne en fuite.

Famille, enfants, femmes enceintes, personnes âgées et malades à la rue

Toutes les personnes refoulées seront exclues

de l'aide sociale. Il n'y aura aucune exception pour les familles, les mineurs non accompagnés ou les femmes enceintes. Des milliers de personnes seront poussées dans la misère et l'illégalité. Les villes et les cantons paieront pour les failles d'une politique d'asile inique.

Pas de grâce pour les personnes en situation de détresse personnelle grave

Les cantons décideront seuls s'ils veulent examiner les dossiers de requérants en situation de détresse personnelle grave. Le plus souvent, ils n'ont aucune pitié: même des familles bien intégrées avec des enfants scolarisés sont expulsées.

Des êtres humains de seconde classe

Les réfugiés n'ont plus de droits. Même leurs logements privés peuvent être perquisitionnés par la police sans mandat judiciaire. Leurs

données biométriques sont enregistrées. Les enfants et les adolescents doivent se soumettre à des tests osseux en cas d'incertitude sur leur âge. De nouvelles interdictions de travailler obligent les requérants à vivre de l'aide sociale. Et celui qui travaille, paye un impôt spécial à fonds perdu.

L'emprisonnement d'innocents est disproportionné, inutile et coûteux

La personne qui refuse de quitter la Suisse de son plein gré pourra dorénavant être emprisonnée pendant deux ans. Même les mineurs peuvent être emprisonnés dans le but de les faire plier. Les refoulés sont traités comme des criminels. Pourtant, des études montrent que la détention de longue durée est chère et inutile.

Coalition pour une Suisse humanitaire

Pour en savoir plus: www.loisurlasile.ch

NEM, que recouvrent ces trois lettres ?

Depuis sa création, en 1979, la loi sur l'asile n'a cessé d'être révisée dans un sens toujours plus restrictif. Une des armes inventées est la NEM, la «non-entrée en matière». Signalons d'abord qu'il s'agit de personnes humaines. L'on préfère donc parler de «personnes frappées d'une non-entrée en matière» plutôt que des «NEMs».

Le premier motif d'une NEM: ne pas pouvoir fournir un document d'identité (passeport ou carte) dans les 48 heures¹. Avant, un acte de naissance ou un permis de circulation faisaient l'affaire; la possession d'une pièce d'identité était même considérée comme l'indice d'une fausse demande d'asile... car une personne vraiment persécutée n'a pas le temps de se préoccuper d'un passeport! Deux personnes sur trois avaient ainsi reçu le statut de réfugié sans papiers d'identité. Aujourd'hui, une pièce d'identité peut même, en cas de refus de la demande d'asile, se retourner contre son propriétaire car elle simplifie son renvoi (c'est pourquoi certains détruisent leur passeport).

Autre motif: venir d'un pays voisin. La loi prévoit un renvoi systématique dans le pays tiers que l'on a traversé pour venir en Suisse. Comme il est difficile d'entrer en Suisse sans passer par un pays tiers (à moins de choisir l'avion ou de remonter le Rhin)... il y a

beaucoup de «chances» d'être d'emblée non écouté. Les associations qui accompagnent les requérants craignent aujourd'hui les négociations incontrôlables (voire les renvois «sauvages») que la loi suscite, étant donné que chaque renvoi implique l'accord du pays qui doit recevoir le demandeur débouté.

Signalons encore un motif de NEM qui semble anodin: la non-collaboration du demandeur. En arrivant au centre d'enregistrement pour requérants d'asile (CERA), le requérant doit répondre à toute une salve de questions et ses réponses sont déjà décisives. S'il ne se montre pas collaborant (en taisant certaines informations par exemple), il sera frappé d'une NEM. Cette exigence tout à fait légitime, en théorie, ne tient pas compte des conditions d'accueil des CERA – ce nom même dévoile tout un programme, toute une atmosphère. Il faut vraiment être en pleine forme physique et psychique pour entamer ce parcours du combattant. Les associations juridiques qui accompagnent les requérants, font de nombreux recours (avec quelques succès) contre des décisions qui n'ont manifestement pas tenu compte de situations dramatiques que les intéressés n'ont simplement pas pu exposer avec un minimum de sérénité.

Pour terminer, quelques mots sur le sort des personnes frappées d'une NEM: depuis avril 2004, ils sont exclus de l'aide sociale ordinaire. L'intention première était de les jeter dans la rue, sans aucun soutien. Mais le Tribunal Fédéral a rappelé à notre ministre de la justice que la Constitution (dans son article 12) ne permettait pas cela! Depuis, les cantons peuvent leur donner une aide d'urgence en nature (de la nourriture et un toit). A Genève, imaginez un lieu (une ancienne aile d'hôpital) où dorment et mangent quelque 70 à 100 personnes, sans projet d'avenir, sans aucun programme d'occupation. Il s'agit tout bonnement de «casser» ces personnes dont plusieurs ne peuvent pas retourner chez elles pour des raisons personnelles, ou parce que leur pays refuse de les accueillir.

Pierre Dürrenmatt, aumônier coordinateur à l'AGORA (Aumônerie Genevoise Oecuménique auprès des Requérants d'Asile)

¹ *Aujourd'hui (parce que la campagne contre les lois régissant l'asile et les étrangers a débuté), on déclare que le requérant a la possibilité de s'expliquer. Mais cela n'est aucunement précisé dans la loi. Par ailleurs, ce motif est très critiqué par le Haut Commissariat aux Réfugiés et par le Commissaire pour les Droits de l'homme du Conseil de l'Europe.*

Le Refuge de Bellevaux 2001

127 jours de Refuge, du 25 avril au 28 août 2001, organisés par le Mouvement «En quatre ans on prend racine», avec neuf déboutés du droit d'asile, neuf Kosovars de 20 mois à 35 ans: deux célibataires, un couple sans enfant, un couple avec trois enfants (le petit Arianit, 20 mois, ses deux sœurs Anita, 5 ans, et Arberita, 7 ans) neuf personnes pour lesquelles le plan de vol avait été fixé!

Au printemps 2005, soit quatre ans plus tard, Xhevdet, l'un des deux célibataires, recevait enfin son permis B! Ainsi tous les requérants d'asile du Refuge de Bellevaux 2001 ont été régularisés: le couple Afrim et Arijeta Buzhala, les célibataires Emrush Hakaj et Xhevdet Mavraj, la famille Agim et Gjevrie Ibraj et leurs trois enfants!

C'est au printemps 2000 que le Mouvement «En quatre ans on prend racine» s'est constitué. En effet, pendant les frappes de l'OTAN sur la Kosovë, au printemps 1999, la Suisse a promulgué une «admission temporaire collective» pour les Kosovars fuyant la répression puis la guerre et venant chercher refuge auprès de leurs parents établis en Suisse. Deux mois après la fin de cette guerre éclair soit à mi-août 1999, c'était une «levée de l'admission collective» avec un délai de départ au 31 mai 2000 qui frappait tous les Kosovars. Aussi bien les réfugiés de cette guerre toute récente que les requérants d'asile plus anciens qui avaient dû se résoudre à déposer une demande d'asile: les anciens saisonniers qui n'avaient pu obtenir le permis B après la suppression du statut de saisonnier et le basculement de l'ex-Yougoslavie dans les pays du 3e cercle de recrutement de

la main-d'œuvre, en 1996 !

Des Kosovars bien intégrés

Ainsi le Mouvement «En quatre ans...» était composé de ressortissants de la Kosovë déjà bien intégrés: actifs professionnellement, parlant le français, dont les enfants étaient scolarisés. Les femmes et les enfants de plusieurs d'entre eux les avaient rejoints un peu avant ou pendant les frappes de 1999.

L'ouverture du Refuge dans l'Eglise de Bellevaux 2001 était le dernier moyen d'empêcher le renvoi définitif de ces Kosovars, d'éviter le plan de vol qui leur était signifié, d'éviter un nouveau déracinement. Après jusqu'à plus de dix ans passés en Suisse, le retour définitif en Kosovë signifiait un nouvel exil!

Le Refuge a offert la possibilité d'une résistance pacifique, d'une résistance publique soutenue par une action citoyenne très large autour et avec une population migrante victime de l'arbitraire suite à la modification des lois. Les Piquets de Solidarité autour de la Fontaine de la Justice, à la Place de la Palud, chaque mercredi entre 17h30 et 18h30 amenaient au cœur de la cité la réalité du Refuge situé dans un quartier périphérique.

Bouillonnement d'idées

Le Refuge de Bellevaux 2001 a été une vaste plate-forme d'échange d'informations, un laboratoire et un bouillonnement d'idées, un fourmillement de liens d'amitié, un point de rencontres - un point de friction aussi! Toutes ces démarches, toutes ces discussions, toutes ces Assemblées Générales du dimanche après-midi jusqu'en fin de soirée, tendaient vers un seul but: obtenir des permis de séjour stables pour ces requérants d'asile.

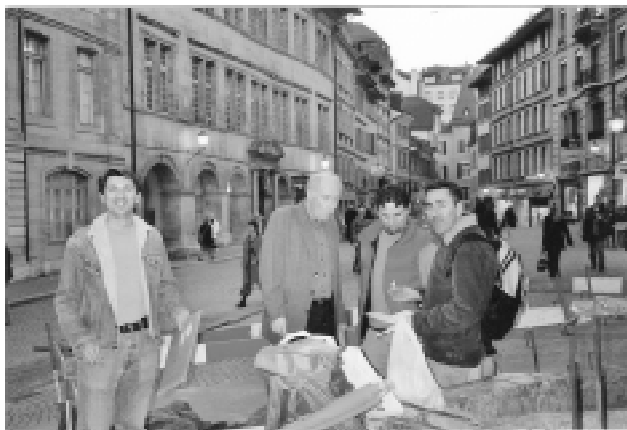
Combien de moments inoubliables partagés au Refuge, lors de concerts, de conférences, de démonstrations sportives ou de modélisme, brunch du 1er août, parmi d'autres! Les voisins de quartier, des paroissiens, des membres de soutien de tout le canton passaient nous encourager, nous apporter des légumes, des fromages et autres délicatesses! Sans parler des parents et amis des Kosovars, des membres du Mouvement! Nous avons appris à nous connaître, à rendre proches des requérants d'asile que rien ne distingue mais que tout éloigne du citoyen faute d'un permis stable.

C'est principalement de tout le canton que nous avons été soutenus financièrement d'une manière appréciable: nous avons reçu quasiment exactement l'argent nécessaire à l'entretien pendant ces quatre mois de Refuge, au paiement des loyers et de toutes les dépenses fixes et occasionnelles des Kosovars «doubles réfugiés» à Bellevaux.

C'est de toute la Suisse que nous avons reçu des messages de soutien, d'encouragement, que l'abbé Cornelius Koch a suscités dans les paroisses catholiques et protestantes de la Confédération, à la suite des visites que nous avons eu le privilège de recevoir, jusqu'à la veille de son décès subit, quelques jours avant la suspension du Refuge... Mais il n'en aura pas eu connaissance!

Ayant épuisé quasiment toutes les démarches juridiques possibles, c'est l'interpellation des autorités politiques du canton que nous n'avons eu de cesse d'obtenir! Mais pour cela il fallait pouvoir s'asseoir autour d'une table: c'est après un sit-in pacifique dans le Château Saint-Maire, siège des autorités exécutives vaudoises, que nous avons obtenu finale-

La Palud (Lausanne): Chaque mercredi, par n'importe quel temps et pendant 219 semaines (avril 2001 - juin 2005) piquet de solidarité avec les requérants d'asile (photo J. Ogay-Zosso, Association En 4 ans on prend racine)



ment une «date fixe» ... non pas pour un plan de vol, mais pour une entrevue!

Un bilan réjouissant

C'est à l'initiative des «ambassadeurs» (responsables politiques proches mais non directement impliqués dans l'affrontement) que nous devons l'issue positive, l'aboutissement de discussions laborieuses: le 27 août 2001, nous suspendrons le Refuge, forts de cette décision et de cette promesse de M. Claude Ruey, conseiller d'Etat, de rechercher «une solution humainement satisfaisante»... dont nous attendons les derniers effets pour 13

familles (43 personnes)!

Mais aujourd'hui nous pouvons déjà nous réjouir des régularisations obtenues pour 90% des membres, comme M. Pierre Chiffelle, Conseiller d'Etat, nous l'avait laissé entrevoir lors d'une rencontre au Château: 90% de permis, ce sont 297 personnes, 138 adultes et 159 enfants «régularisés». (A la fin du Refuge, en août 2001, l'effectif du Mouvement était de 55 familles avec 86 adultes et 98 enfants.)

Pour «En 4 ans on prend racine»: Ejup Bakiu, Nesret Beljuli, Shefki Ademi, Emrush Hakaj, Julia Ogay-Zosso



Remise au président du Grand conseil vaudois d'une pétition de 13'353 signatures. Sur chaque valise en carton, le nom de la ville d'origine d'une famille (photo J. Ogay-Zosso, Association En 4 ans on prend racine)

Eglises, asile : une histoire conflictuelle ?

La tradition chrétienne ne peut se détacher des questions d'asile et de refuge: elle y est liée dès ses origines. Les Eglises chrétiennes sont nées d'un mouvement de rupture de frontières, d'un événement qui a été compris comme ouverture et accueil du Dieu d'Israël pour tout être humain, quel que soit son état civil. Il y a un déracinement, une rupture du lien entre un «salut» et une identité religieuse, ethnique ou nationale.

Dans le Premier ou Ancien Testament, le déracinement fait partie de l'histoire sainte. Les patriarches ont quitté leur pays d'origine; le peuple d'Israël a dû sortir d'Egypte pour échapper à l'esclavage. Moïse ou Abraham sont des ancêtres-modèles d'un peuple déraciné, que l'exil a marqué.

Jésus, réfugié politique

Le «réfugié» est connoté positivement dans cette tradition. Jésus lui-même est présenté comme réfugié politique à sa naissance, dans l'Evangile de Matthieu. Mais l'idée que Dieu accompagne tous les déracinés, qu'il a une «option préférentielle» pour les réfugiés, a généré au sein des Eglises de grands débats et de grandes tensions.

La parabole du jugement dernier, selon le même Evangile, évoque Jésus disant à celles et ceux qu'il accueille

dans le Royaume de Dieu: «J'avais faim et vous m'avez donné à manger... j'étais étranger et vous m'avez accueilli...». Dans des situations de précarité (faim, soif, maladie, emprisonnement, exil), c'est l'accueil de la personne vulnérable qui est la clé, la pierre de touche de la foi au Christ. Rien de théorique, mais bien une pratique concrète. La situation de l'exilé-e fait partie de ces cas prioritaires.

Le temple comme refuge remonte aux traditions antiques, dont l'Ancien Testament. Il offre une protection à toute personne vulnérable, en la mettant à l'abri de ses poursuivants et en permettant que sa cause soit examinée. Y compris si elle est poursuivie pour un crime et s'estime accusée à tort. Cette protection est limitée au périmètre du temple. On raconte que le roi Salomon a fait exécuter un de ses rivaux pour le pouvoir... après que celui-ci ait quitté le refuge du sanctuaire. L'idée de l'église comme lieu d'asile a une longue histoire.

Silence assourdissant

Face à la fermeture des frontières aux réfugié-e-s juifs pendant la seconde guerre mondiale, le silence des Eglises officielles a été assourdissant (cf. «Un ouragan de prudence», de Nathalie Narbel, Labor et Fides). Braver les interdictions,

courir des risques pour secourir des réfugiés, ce sont des groupes non officiels et des individus qui l'ont fait.

Par la suite, lors de la «guerre froide», les Eglises n'ont eu aucune difficulté à accueillir des réfugié-e-s fuyant les régimes communistes (Hongrie, Tchécoslovaquie, Viet-Nam). Cela ne causait ni dissensions internes, ni désaccord avec l'Etat! Elles furent beaucoup plus réservées vis-à-vis des Chiliens fuyant une dictature anti-communiste. Mais le premier refuge en église à Lausanne a été créé pour soutenir des réfugié-e-s du Chili.

Ouverture contestée

Actuellement, les Eglises prennent position à deux niveaux. Tout d'abord par les œuvres d'entraide, comme Pain Pour le Prochain, Action de Carême, l'Entraide Protestante ou Caritas: leur politique de développement dénonce l'évasion fiscale, promeut le commerce équitable. Elles abordent la notion de développement en fonction de la justice sociale. Elles n'en ont pas le monopole: elles collaborent avec d'autres organisations laïques, ainsi Swissaid et Helvetas.

L'autre niveau est celui de la politique de migration et d'asile. Les Eglises suisses ont pris une position officielle

claire sur les conditions d'accueil des personnes cherchant refuge, à plusieurs reprises depuis 1985, la dernière fois en 2003 dans un mémorandum très complet.

La mise en œuvre de cette position suscite des remous. Certains au sein des Eglises sont hostiles à une ouverture sur l'asile. Personne ne trouve à

redire lorsqu'une aumônerie accompagne des malades. Par contre, lorsque nous luttons contre une détresse dont l'origine est socio-politique ou économique, les réserves s'expriment, parfois au nom d'une neutralité censée ménager tout le monde, les puissants et les vulnérables! Mais l'expérience du terrain joue un

rôle important: la voix des personnes engagées auprès des migrant-e-s compte, comme celle des mouvements actifs avec les migrant-e-s, ainsi la Coordination Asile Vaud.

Hélène Küng

(résumé d'un entretien paru dans «Pages de Gauche» en sept 2005)

Histoire de Senad. Notes de voyage, juin 2005

J'ai accompagné un requérant d'asile retournant «volontairement» dans sa Serbie natale, avec deux journalistes de 24 Heures. Senad a bénéficié du soutien du bureau de l'aide au retour et de l'appui sur place de l'OIM. On verra que tout n'est pas si simple.

Senad Suljovic est né le 10 février 1970 dans un petit village perdu du Sandjak (district en ottoman) de Novi Pazar. C'est une région actuellement à cheval sur le Monténégro et la Serbie. Ce district avait été créé par les Ottomans pour séparer deux populations.

Novi Pazar compte cent mille habitants. Ce carrefour commercial régresse avec la quasi-disparition de l'industrie textile (les contrefaçons se font en Asie). Il reste un centre de commerce «mafieux» et devient un centre du renouveau islami-

que. Une tête de pont en Europe. (http://religion.info/french/articles/article_92.shtml)

L'évolution de la situation politique conduit à l'éclatement de la famille Suljovic (Allemagne, Sarajevo, Suisse et Turquie). Senad part en Turquie en 1992, puis en Suisse en 1997 où il demande l'asile.

Il est débouté. La forte pression des autorités, à l'automne 2004, le conduit à accepter finalement son retour volontaire en hiver 2005. (Ou bien vous signez votre accord pour un retour volontaire ou

bien les mesures de contrainte sont appliquées et on vous met à la prison de Frambois, centre de détention pour Vaud, Genève et Neuchâtel!)

Senad est «musulman de Bosnie». Il a cinq ans lorsque sa famille quitte la région (www.balkans.eu.org) pour Belgrade afin de trouver du travail.

Sa dernière adresse est à Belgrade mais, minoritaire bosniaque musulman chez les Serbes, il désire aller vivre à Sarajevo, en Bosnie Herzégovine.

1. Faux départs. Mai 2005.

Plan de vol pour le 3 mai 2005.... tout est en ordre et vérifié jusqu'au dernier détail (entretien en ma présence du 29 avril 2005) ... sauf que le 3 mai est jour férié (Pâques orthodoxe; un simple téléphone aurait permis de contrôler!). Et il n'y aurait personne sur place pour l'accueillir.

Lundi 9 mai, le père Jean-Pierre Barbey, Senad Suljovic et moi, signons la charte de partenariat proposée par les Eglises.

Nouveau plan de vol le mardi 10 mai. Départ du train de Senad pour Kloten. Mais il n'atteindra pas «Unique» puisque le bureau d'aide au retour l'interpelle dans son train pour lui dire de rentrer: il n'y avait pas de policier serbe pour accompagner Senad dans l'avion, la Serbie-Monténégro ne voulant pas accepter le principe du retour volontaire). Courageusement, Senad reprend son travail le lendemain matin à 6 heures

Mercredi matin 11 mai, au SPOP (Service de la population)

où je l'accompagne, on annonce à Senad que le retour aura lieu le 18 ou le 19 mai. Pas la moindre esquisse d'un mot de regret ou d'excuse pour ce nouveau départ raté dont je rappelle qu'il est «volontaire» (en revanche le bureau fédéral de l'ODM a présenté des excuses écrites).

Puis c'est «l'épisode de l'ambassade de Serbie et Monténégro». Senad doit se rendre à Berne pour renouveler son laissez-passer pour la Serbie. Tout est bien contrôlé et préparé. Une collaboratrice de l'OIM (Organisation mondiale des migrations), qui a tout contrôlé, l'accompagne. Un photographe du *Matin* est aussi présent. La collaboratrice ne peut assister à l'entretien avec le Consul... (ce qui ne rassure pas Senad sur le rôle d'ange gardien que devrait jouer l'OIM à son retour en ex-Yougoslavie!)

Le consul s'étonne de cette visite. Le laissez-passer est valable du 19 avril 2005 au 19

Une centaine de requérants membres de «En 4 ans on prend racine» sur la place du Château cantonal, siège du gouvernement vaudois, devant la statue du major Davel (photo P.-A. Grisoni, STRATES photographies)



octobre 2005: pourquoi le renouveler alors que nous sommes en mai? Question restée sans réponse de l'admini-

nistration vaudoise.

Cette longue introduction pour vous montrer que Senad

et moi étions bien préparés à l'incohérence des administrations avant de partir en Serbie.

2. Vrai départ ? Lundi 13 juin 2005.

Grégoire Nappey, journaliste, et Serge Martin, photographe, accompagneront Senad depuis Zurich. (reportages parus dans 24 Heures à fin juin 2005).

Chat échaudé... j'attends la dernière minute pour réserver avion et hôtel. Je tente d'appeler l'OIM à son téléphone à Podgorica... jamais de réponse. Cela s'annonce bien!

Le train part à 12h20 pour Kloten. Senad me fait remarquer que son billet est un aller-retour (*je me dis que le SPOP devient réaliste!*). A Zurich, les haut-parleurs nous annoncent qu'il faut descendre du train qui n'ira pas plus loin (*décidément si Senad était parti seul...*). Nous changeons de train et arrivons dans «Unique».

Nous trouvons le guichet annoncé (le guichet spécial des retours volontaires). Mais il est fermé. Nous nous rendons au guichet de JAT (compagnie aérienne serbe) où nos billets réservés sont prêts. L'employé serbe nous accompagne aimablement au «guichet du retour» et nous apprenons que ce n'est plus là, malgré la présence du panneau qui le signale clairement!

Nous finissons par trouver le vrai nouveau guichet... mais il n'y a personne. Contact téléphonique avec le bureau du retour. Une heure plus tard, un employé du contrôle arrive... mais il n'a pas tous les documents.

Un contact téléphonique est établi avec les deux journalis-

tes, de l'autre côté de la douane (ils arrivent de Genève). *Partira – partira pas?* Les journalistes franchissent à nouveau la douane et reviennent en Suisse pour ne pas risquer de partir sans Senad.

La dernière minute approche. Senad passe par une porte dérobée avec son accompagnateur du contrôle et nous nous retrouvons les quatre devant le point d'embarquement.

Ouf! Intéressant travail du photographe.

Une cerbère serbe, en uniforme de police, prend Senad en charge et le conduit au fond de l'avion. (*Intéressante acuité du regard des voyageurs libres... «Mais non, ce n'est qu'un bosniaque musulman, même pas un tzigane» devine-t-on sur leur visage*). Impossible de savoir quels sont les projets de la cerbère serbe.

Arrivée à Belgrade. Le temps est limité. (*Vont-ils l'interpeller et le conduire dans un bureau? nous sommes comme des indiens sur le sentier de la guerre.*)

Nous faisons la queue au contrôle des passeports. Senad est envoyé dans le coin du hall, avec ses bagages. (*Le regard des autres... ! C'est quoi cet homme seul, humble, dans ce coin ?*)

Nous restons derrière la file. La cerbère ne revient toujours pas. Senad a compris qu'il devait l'attendre. Plus personne d'autre ne faisant la queue, nous lui disons de tenter de se

rendre au 3e guichet réservé au personnel. Nous passons le contrôle et nous revenons à sa rencontre (*Faut-il se faire remarquer ou être discret? Les minutes semblent des heures. L'avion du Monténégro va partir incessamment.*)

Je vais montrer l'heure de mon billet d'avion au policier qui interroge Senad et tente de lui expliquer que nous sommes quatre à partir ensemble. Le policier lâche sa proie et nous fonçons vers les départs de vols intérieurs. (*Sans accompagnant, Senad n'aurait probablement pas pu prendre l'avion.*)

L'avion atterrit à l'heure. Le taxi nous attend. (*En route, nous comprenons pourquoi tant d'ex-Yougoslaves vivant en Suisse ont un casier en matière de circulation routière*)

L'hôtel est magnifique, confortable, sympathique, propre, accueillant.... (*Peut-on baisser la garde? C'est le moment de la détente?*) Et nous mangeons bien. A la réception, on nous informe que deux collaborateurs de l'OIM ont réservé pour la nuit.

3. De Podgorica au Monténégro à Novi Pazar, un monde à part, en Serbie.

Mardi 14 juin 2005.

Après une bonne nuit et un excellent petit déjeuner, nous apprenons que l'on viendra nous chercher à midi en jeep. Nous jouons les touristes observateurs à travers la ville. Et nous regagnons notre hôtel à midi.

La jeep avec plaques CD nous attend (*ou plutôt attend les journalistes*). La route, fermée pour cause d'éboulement, va être ouverte dans deux heures.

L'agente de l'OIM nous dit qu'elle n'attendait ni le photo-



10 mai 2005: Senad ne savait pas que ce départ serait un faux départ (photo J. Ogay-Zosso, Association En 4 ans on prend racine)

graphe, ni moi et que la jeep est trop petite. Nous expliquons que le photographe était clairement annoncé. Et que personne ne répondait aux deux numéros que l'on m'avait fournis comme étant ceux de l'OIM à Podgorica.

L'arrivée des journalistes a fait dérouler le tapis rouge, mais pose un certain nombre de questions dont nous n'avons pas encore les réponses. Senad devait primitivement se rendre par ses propres moyens à Novi Pazad, puis dans son village de naissance auprès des oncles, frères de son père. Or ce passage dans le village n'aura pas lieu, on le verra plus tard.

La jeep démarre dans un climat étrangement ambigu où l'agacement et le soulagement se mêlent. L'agente de l'OIM (*que je ne tarderai pas à appeler Mata-Hari*) nous explique qu'elle a reçu l'autorisation de rouler à six dans la grosse jeep. Plus tard, à l'occasion d'un contrôle radar, le chauffeur et collaborateur de

l'OIM nous explique son «indépendance» envers la police. Nous apprendrons plus tard que Mata-Hari donne des cours à la police serbe... (*L'ambiguïté croît*)

Nous parcourons la magnifique vallée de la Moraca. Nous passons Berane et Rosaje. (*Si j'avais été dans un bus, j'aurais osé appeler des personnes connues de la région*). L'atmosphère se détend. On nous offre des sandwiches.

Soudain l'agente de l'OIM reçoit un téléphone qui la transforme. On ne peut plus continuer à six, elle va descendre pour prendre le bus dans un point de contrôle de la police. (*Est-ce la faute de celui qui est de trop... ou bien un prétexte pour échanger des informations? A vec qui?*) Nous reprenons notre route à cinq. Oleg, le chauffeur parle et devient plus ouvert au dialogue (*et dire que Mata-Hari nous avait dit qu'il ne parlait ni allemand, ni français, ni*

anglais). La route monte dans une vallée sauvage. Oleg reçoit un téléphone; nous comprenons que le bus n'arrive pas. Près de quarante minutes ont passé quand nous apprenons que le bus démarre. (*J'aurais dû être poli et aller en bus... mais j'aurais dû quitter Senad*)

Nouvelle partie de route fermée. Les camions font la queue et certaines voitures prennent un chemin de montagne en terre battue. Nous y grimpons et le 4X4 nous rassure. Je demande si la route qui nous conduira dans le village de Senad demain est semblable. Oleg, de plus en plus détendu depuis le départ de Mata-Hari, répond oui.

Nous arrivons à l'hôtel Cannes de Novi Pazar, nous prenons nos chambres et l'agente de l'OIM ne tarde pas à arriver. Je lui demande si son bus avait des ailes... Il s'agissait bien d'une voiture de police. Bon repas à six dans un restaurant local.

4. Les démarches dans le village de naissance de Senad ? Mercredi 15 juin 2005.

A 4h30, le muezzin nous réveille, nous sommes vraiment en terre musulmane. Tout à l'heure nous allons partir pour le village de Senad et poursuivre les démarches avec lui (*Enfin, c'est ce que nous croyions encore*). Quelles démarches ?

Pendant que Mata-Hari cherche assidûment un document à la mairie, nous nous promenons dans la rue et nous l'entrevoyons à la recherche d'une paire de chaussures.

Oleg partait à gauche et nous le voyons de loin à droite

(*réalité ou fantasme? Nous partageons l'impression que l'on ne nous veut pas dans le village de Senad, ni même dans la ville de Novi Pazar.*)

Nous rendons visite aux membres de la famille de la mère de Senad. Nous assistons à une scène du retour de l'enfant prodigue. Famille modeste vivant dans deux petites maisons bien soignées. Nous n'y entrons pas car nous sommes attendus par le chauffeur. Et nous avons eu tort: nous aurions compris que malgré leur accueil chaleureux,

ces deux familles ne pouvaient loger Senad.

Toutes les deux heures, nous sommes «tenus au courant» de l'avancement des démarches administratives. La personne responsable du papier pourra-t-elle venir rencontrer celle qui est en charge du stylo? Et le porteur de sceau de Tutin, qui ne travaille pas tous les jours, pourra-t-il exercer son art? Cela nous permettrait de partir jeudi pour Belgrade où Senad a gardé une adresse officielle. Ce que nous savions tous, sauf l'OIM, semble-t-il.

5. Tout les documents sont là, nous partons pour Belgrade. Mercredi après-midi 15 juin.

Pendant que l'agente de l'OIM poursuit ses démarches, nous découvrons avec émotion une autre partie de la famille de Senad. Là-haut sur la colline, dans un immeuble non terminé depuis... longtemps, passage de la pauvreté à la misère. Pas

de barrières au balcon, pas de fenêtres, pas d'eau sur l'étage...

Puis nous regagnons notre hôtel (*partirons-nous ou pas?*). Je tente quelques téléphones vers des correspondants connus pour leur fixer un

rendez-vous dans un café. Aucun ne répond. Ils ne rappelleront qu'après notre départ et nous ne pourrons pas les voir.

Les portables continuent de sonner. Nous pouvons penser à notre transport. Nous allons chez un cousin de Senad,

chauffeur au chômage. Il louera un taxi pour nous conduire à Belgrade. Cela lui offrira deux jours de travail et nous nous déplacerons dans de bonnes (et rapides!) conditions.

Mata-Hari a obtenu les documents et acheté ses chaussures. Nous pouvons partir à Belgrade pour terminer les démarches, une autre collaboratrice de l'OIM viendra nous chercher le lendemain à notre hôtel.

Pendant le trajet, ce qui nous frappe le plus? U ne faible densité de constructions, mais de bien meilleure qualité que dans le sud de la Serbie que nous avons traversé. Il y a moins de maisons «non» terminées. Des traces des bombardements.

Un téléphone nous apprend que Micheline Calmy-Rey va rencontrer vendredi le président de la Serbie à Belgrade.

Les deux journalistes demandent à être accrédités au cas où Senad serait arrivé vendredi au bout de ses peines.

Moins de police que ce que nous nous attendions à voir. Un contrôle principal où nous nous arrêtons à peine. Et un contrôle routier destiné à améliorer la fin de mois de deux policiers. Nous arrivons tard et mangeons à l'hôtel.

6. Fin de parcours dans les bureaux administratifs et visite à une famille «tessinoise» de requérants déboutés. Jeudi 16 juin 2005.

La collaboratrice de l'OIM qui nous accueille le jeudi matin se montre très efficace et très enthousiaste dans sa démarche. Elle demande les autorisations de faire des photos dans les bâtiments administratifs pour le photographe et annonce les refus avec tact et discrétion. Le style de l'OIM de Belgrade est différent de celui de Podgorica. (Mais s'agit-il de nos fantasmes ou de l'habitude de la Serbie?)

Pendant une partie des négociations, nous allons visiter le grand magasin le plus proche. Construit il a trois ans, il appartient à une société slovène. Comme à Léman Park, il n'y a d'entrée que pour les voitures. Les piétons ne viennent pas dans un tel magasin. (En auraient-ils les moyens?)

Nous longeons le camp tzigane de Belgrade. Ce ne sont

même pas des baraques, mais des tas de planches et de tôles.

Nous allons visiter une famille de déboutés tessinois. Ils sont logés dans la dépendance d'une maison de la famille. Le toit est défoncé, il coule en cas de pluie. Les rats leur rendent visite. La femme doit consommer des médicaments. L'homme est triste, ou plutôt honteux parce qu'il ne pourra pas renouveler le stock de médicaments.

Ils ont bénéficié de l'aide habituelle sous forme d'un viatique et de matériel de réparation de voitures. Les clés à tube et le compresseur neufs rendent les voisins jaloux. Mais il ne peut recevoir une autorisation d'exploiter... un garage qui n'en est pas un. L'OIM suit le cas le mieux possible...

La visite est terminée, nous retournons à la police centrale

pour l'apothéose. Senad aura sa carte d'identité. Il lui suffira de revenir dans... six semaines à deux mois!

Joie et tristesse. Senad regagne le soir même Novi Pazar en voiture avec son cousin.

Les deux journalistes apprennent qu'ils seront accrédités pour assister au point de presse vendredi avec le président de la Serbie et Micheline Calmy-Rey. J'entreprends des démarches pour être aussi de la partie au palais présidentiel.

Visite à pied d'une partie de la ville. Certains bâtiments sont en ruine à la suite des bombardements. Nous parcourons les longues rues piétonnes. Nous voyons les nombreux magasins de mode. Nous mangeons copieusement sans trop penser aux repas de certaines familles.

11 juin 2004: des Vaudois sont montés à Berne, puisque c'est là que tout se décide (photo J. Ogay-Zosso, Association En 4 ans on prend racine)

7. Dernier jour, le choc pour Senad. Vendredi 17 juin 2005.

Senad nous alerte: rien ne va plus: deux mois sans carte d'identité. Impossibilité de travailler, ni de partir. Ses oncles et tantes ne peuvent l'accueillir (pas de jeune célibataire dans la même pièce que ses cousines). La misère d'une partie de la famille le rend triste, il voudrait les aider. Pas de travail, pas de logement, donc obligation de vivre à l'hôtel et le viatique suisse peut lui suffire dix à quinze jours.

L'OIM tentera de l'aider à trouver un appartement, une assurance maladie et une inscription au chômage. Mais à 250 km de distance, ce n'est pas facile... Nous serons tenus au courant jour après jour.



8. Dernier jour: la cerise sur le gâteau. Vendredi 17 juin 2005, midi.

Nous sommes entrés chacun à un bout du palais présidentiel pour assister au point de presse retardé d'une heure...

Ce n'est pas le moment de rendre compte de la rencontre avec notre ministre des

affaires étrangères. Et nous reprenons l'avion pour la Suisse.

9. Quelques remarques et situation de Senad.

Il faudra deux mois à Senad pour obtenir une carte d'identité serbe. Il a pu rejoindre ses parents dans leur modeste appartement de Sarajevo. Six mois encore pour obtenir une carte d'identité de Bosnie.

Senad vient de se marier (il voulait fonder une famille). Pas

de travail, un petit appartement non chauffé dans un HLM. Son père, retraité, sa mère malade, son frère gravement atteint psychiquement, sa femme et lui. Ses économies et son aide au retour dépensés.

Ce retour s'est bien passé aux yeux des autorités suisses.

Mais qu'en pensons-nous sur le plan humain ?

Roger Saugy

P.S. (juin 2006) Nous apprenons que Senad a quitté Sarajevo et repris son cheminement errant à la recherche de travail à l'autre bout de l'Europe.

Silence, on déconstruit!

Année après année, les slogans de la Journée des Réfugié-e-s tranchent avec la réalité vécue par les requérant-e-s d'asile dans notre pays. Cette année, «Construire l'avenir ensemble» ! La déconstruction, elle, continue. La mise en marge des requérant-e-s d'asile est méthodique: possibilités de formation et mesures de protection des mineur-e-s revues à la baisse, travail autorisé au compte-gouttes; restriction drastique des cours de langues, de l'intégration même provisoire par une activité. Marginalisation géographique et financière: depuis un abri PCI «loin de tout», même un billet de bus est cher pour des assisté-e-s touchant jusqu'à deux fois moins que l'aide sociale minimale suisse. Et ce sous minimum est maintenant retiré aux requérant-e-s pour qui la Confédération refuse l'entrée en matière sur leur demande d'asile.

Les mesures restrictives poussent les personnes précaires à vivre en rupture: en oisiveté forcée, en dépression soignée à grand-peine, en marginalité. Comment s'étonner que certain-e-s aboutissent dans la petite délinquance, ou la plus grande? Par fierté («chez moi, je n'ai jamais été inactif»), par calcul logique («passer le temps à attendre, non; si les activités légales me

sont interdites, j'en accepte d'autres»)... Mon étonnement est que seule une petite minorité y recourt. Que ferais-je, moi qui ai horreur de l'inactivité? Je l'ignore. Je serais certainement une requérante «récalcitrante» ou «a-sociale».

Depuis des années, les mesures fédérales de restriction du droit d'asile amplifient les maux qu'elles prétendent combattre: risque de délinquance, xénophobie attisée... Qui en souffre? La population suisse et les requérant-e-s d'asile. Qui y gagne? Les réseaux illégaux, à qui la Suisse facilite la recherche de main

d'œuvre. Malgré cela, les nouveaux projets de loi (révision de la Loi sur l'asile, Loi sur les Étrangers) poursuivent la déconstruction, rendant quasi impossible l'accès à un séjour autorisé en Suisse. Les parlementaires qui osent parler d'intégration, d'accès légal au travail, de formation sont accusé-e-s d'angélisme. Or le réalisme est de leur côté.

Prendre position, comme les Églises et les Oeuvres d'Entraide l'ont fait clairement, c'est indispensable. Construire l'avenir ensemble, c'est dénoncer la déconstruction. Par réalisme.

Hélène Küng, pasteure

Et les autres ?

Ces textes n'ont pas la prétention de tout dire sur l'asile.

L'accent a été mis sur les 523 vaudois. Nous aurions voulu vous en dire plus sur les NEM qui reçoivent un montant proche du quart de l'aide sociale vaudoise.

Nous aurions voulu vous parler de ce que ressentent les enfants.

Nous aurions voulu vous parler de ce policier militaire algérien, mort subitement après avoir été relâché de Frambois.

Ou de cet infirme pour le déplacement duquel 9 gendarmes avaient été mobilisés ...

Ou de Nedim, emprisonné à Frambois, expulsé en pleine dépression au point qu'il n'avait pas compris en descendant de l'avion qu'il n'était plus en Suisse mais à Sarajevo.

Le combat pour la dignité des requérants continue. Le 24 septembre, il faudra rejeter les nouvelles lois sur l'asile et sur les étrangers.

Fédération romande des socialistes chrétiens

Qui sommes-nous ?

- Des militant-e-s et sympathisant-e-s du parti socialiste, des autres partis de gauche, des syndicats et des organisations luttant pour la justice sociale.

- Des chrétien-ne-s convaincu-e-s que leur foi et leur espérance les engagent à lutter pour la Justice, la Paix et la sauvegarde de la Création.

- Des croyant-e-s cherchant à approfondir leur foi et à la mettre en pratique.

- Des croyant-e-s désirant promouvoir leurs convictions au sein des Eglises et des organisations de gauche.

Nos activités

- Publication de notre bulletin «L'Espoir du Monde», fondé en 1908, porte-parole de nos idées et de nos réflexions.

- Organisation de journées de rencontre sur un thème particulier.

- Communiqués de presse défendant une position socialiste-chrétienne lors de votations.

- Mise à disposition d'orateurs pour des groupes, paroisses, partis, syndicats, ..., souhaitant réfléchir à la problématique foi - engagement social ou politique.

- Selon les possibilités de nos membres, réunion de groupes locaux et régionaux.

Nos objectifs

(Article 3 des statuts)

La FRSC poursuit les buts suivants :

- elle porte un regard chrétien sur le socialisme, au sens large du terme,

- elle ouvre des débats sur l'éthique et la spiritualité,

- elle propose un soutien critique à la réflexion et à l'action des Eglises et des mouvements de gauche,

- elle recherche et encourage le débat avec les chrétiens non socialistes ainsi qu'avec les socialistes non chrétiens,

- elle contribue à la réflexion des membres dans le domaine de la spiritualité et de la cohérence personnelle.

† Marcel Pasche, titulaire de la médaille des Justes

Le pasteur Marcel Pasche nous a quittés le 4 avril dernier, le jour de son 95^e anniversaire. Il avait reçu, en 1983, la médaille des Justes des Nations pour avoir, entre autres, sauvé une famille juive pendant son ministère à Roubaix, en France occupée. Lors de la remise de cette distinction, à la synagogue de Lille, il avait tenu à défendre la cause du peuple palestinien et remercié l'ambassadeur d'Israël «dans la communion des descendants d'Abraham qui partagent la promesse»¹.

Au cours de ses études de théologie, Marcel Pasche avait été marqué par les cours de Karl Barth, à Bâle, et avait d'ailleurs traduit pour notre journal, quelques passages d'un livre sur le grand théologien qui avait été «le pasteur rouge de Safenwil»².

De retour en Suisse, il a notamment été aumônier sur les chantiers de barrages, puis chargé d'information de l'Entraide protestante, au service de laquelle il est resté après sa retraite, oeuvrant par exemple en Roumanie sous la dictature Ceausescu.

C'est donc à de nombreux titres que Marcel Pasche laisse le souvenir d'un chrétien courageux et engagé.

J.-F. Martin

¹ Voir *L'Espoir du Monde* n°92, juin 1994, et Paul-Emile Dentan, «Impossible de se taire, des protestants suisses face au nazisme», *Labor et Fides*, 2000, p. 75-81.

² Eberhart Busch: «Glaubensheiterkeit». (voir *L'Espoir du Monde*, n° 67-74, 1988-89)

† André Sandoz, passionné de justice

Ancien conseiller d'Etat, président de la ville de La Chaux-de-Fonds de 1960 à 1970, conseiller national de 1963 à 1971, député pendant 24 ans: André Sandoz, qui vient de disparaître dans sa 95^e année, avait une carte de visite impressionnante. Mais, pour lui, les titres et les honneurs avaient peu d'importance. Ce qui comptait, c'était de servir la communauté et la justice.

Chrétien, André Sandoz l'était par conviction. Socialiste, il l'était en signe de solidarité avec les plus faibles. Homme de dialogue, d'une droiture irréprochable et d'une grande ouverture d'esprit, il était respecté aussi bien par ses amis que par ses adversaires politiques. Durant toute sa vie, il est resté attaché aux convictions qu'il s'est forgées dès sa jeunesse au contact de la mouvance socialiste-chrétienne. Un exemple parmi beaucoup d'autres: en 2003, il prononçait un discours à l'occasion de l'inauguration de la place des Brigades-Internationales, marquant ainsi sa fidélité à l'Espagne républicaine pour laquelle il milita.

Il y a quelques années, lorsque nous avons constitué un groupe de la Fédération romande des socialistes chrétiens dans le canton de Neuchâtel, il nous avait écrit une longue lettre manuscrite pour nous dire que sa santé ne lui permettait pas de venir à nos rencontres (il avait alors 90 ans). Mais il nous avait adressé de chaleureux encouragements: «*Mes vœux accompagnent ceux qui sont prêts à ranimer un de ces fleurons dont l'humanité tout entière a le plus grand intérêt à ce qu'on ne les laisse pas s'éteindre. Mes pensées de reconnaissance, d'estime, mon désir de plus de justice et de fraternité seront parmi vous*».

Rémy Cosandey

Notre prochaine journée

de rencontre et d'étude est fixée au **samedi 3 février 2007**.
Thème retenu: la presse ou l'information en péril. Le lieu et le programme seront communiqués dans nos prochains numéros.

Le Comité romand

Votation fédérale du 24 septembre

2 x NON à des lois indécentes !

Non à la loi sur les étrangers

- qui introduit inégalité de traitement entre les migrants et arbitraire dans le traitement des dossiers,
- qui restreint le droit au regroupement familial,
- qui favorisera l'accroissement du nombre des sans papiers,
- qui préconise des mesures de contrainte disproportionnées

Non à la loi sur l'asile

- qui viole les Droits de l'Homme,
- qui fait fi de nos traditions humanitaires et chrétiennes.

Le Comité de la Fédération romande
des socialistes chrétiens

A nos lecteurs

Ce numéro vous parvient avec un bulletin de versement qui vous permettra de renouveler votre cotisation à la Fédération romande des socialistes chrétiens (fr. 40.- par année, abonnement compris) ou l'abonnement seul (fr. 20.-).

Nul besoin de vous rappeler que nous avons besoin de votre soutien, notre journal ne bénéficiant d'aucune subvention ou faveur postale. Merci de faire de la publicité autour de vous. Le rédacteur (021 944 56 71) tient à disposition des exemplaires du journal à distribuer à d'éventuels lecteurs. Nous savons que les chrétiens engagés sont nombreux dans les partis de gauche et les syndicats et que beaucoup de paroissiens ont le coeur du même côté que nous...

Le Comité romand

adresser à M. Didier Rochat, Ste-Hélène 26, 2000 Neuchâtel (ou info@frsc.ch)

- Je souhaite m'abonner à l'Espoir du Monde (1 an/4 numéros: fr. 20.-) et je verse la somme de fr. 20.- au CCP 10-16048-6, Féd. rom. des socialistes chrétiens, Lausanne.
- Je souhaite devenir membre de la Fédération romande des socialistes chrétiens et je verse la somme de fr. 40.- (abonnement compris) au CCP 10-16048-6, Féd. rom. des socialistes chrétiens, Lausanne.
- Je souhaite davantage d'informations et vous prie de me contacter.

Remarques:

Nom, prénom:

Adresse:

Tél.:

E-mail:

Date et signature:

Sommaire du n° 127

Numéro spécial:

Asile

- 1 ...j'étais étranger, et vous m'avez recueilli... (R. Saugy)
- 2 Asile, le cas vaudois (R. Saugy)
- 2 Non à une loi sur l'asile inhumaine (Coalition pour une Suisse humanitaire)
- 3 NEM, que recouvrent ces lettres? (P. Dürrenmatt)
- 4 Le Refuge de Bellevaux 2001 (En 4 ans on prend racine)
- 5 Eglises, asile: une histoire conflictuelle (H. Küng)
- 6 Histoire de Senad. Notes de voyage, juin 2005 (R. Saugy)
- 10 Silence, on déconstruit! (H. Küng)
- 10 Et les autres?
- 12 † Marcel Pasche, titulaire de la médaille des justes (J.-F. Martin)
- 13 † André Sandoz, passionné de justice (R. Cosandey)

L'Espoir du Monde

ISSN 0014-0732

anciens titres:

«Voies Nouvelles» 1918-1947

«Le Socialiste-Chrétien» 1947-67

Editeur:

Fédération romande des socialistes chrétiens (www.frsc.ch)

Président: Didier Rochat,
Ste-Hélène 26, 2000 Neuchâtel
info@frsc.ch

Rédacteur: Jean-François Martin,
Saules 9, 1800Vevey,
redaction@frsc.ch

Administration: Georges
Nydegger, Falquets 15, 1223
Cologney

Imprimerie: Journal de Sainte-Croix et environs, 1450 Sainte-Croix

Abonnements:

Fr. 20.- (1 an / 4 numéros)
Fr. 40.- (y c. cotisation à la FRSC)
CCP 10-16048-6, Féd. rom. des
Socialistes chrétiens, Lausanne